RÉSEAU DES COLLECTIVITÉS
MAYENNAISES ENGAGÉES VERS
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

En partenariat avec

LA MAYENNE
Le Département

Phyt'eau propre 53

INVITATION

destinée aux élus, techniciens et membres de la société civile

Mardi 28 novembre 2017
de 17h00 à 19h30

Salle Bretagne,
à Andouillé ***(1 rue de Bretagne)***

Rendez-vous au Parking de la Scierie – rue de Bretagne- pour une visite du Parc

Inscription à retourner avant le 24 novembre
bulletin en ligne

La commune d'Andouillé,

en partenariat avec le Conseil départemental de la Mayenne, **vous invite à échanger sur :**

Comment mettre en place une gestion différenciée ?

Depuis 2005, Andouillé est engagée dans une politique de réduction volontaire des produits phytosanitaires, mais le réel déclic a été l'évolution de la réglementation en 2007. Dès lors, plus aucun produit phytosanitaire n'était appliqué dans les zones à risques (caniveaux, berges, pentes, points d'eau…).

En 2008, nous avons franchi un cap supplémentaire en voulant réduire davantage les phytosanitaires grâce à l'acquisition d'un désherbeur thermique gaz, au paillage des massifs, à la plantation de couvre-sol (plantes rampantes…). Pour cela, nous avons formé le personnel à ces nouvelles pratiques, notamment en suivant des formations Phyt'Eau Propre sur la réduction des produits phytosanitaires.

En 2009, nous avons été retenus commune pilote dans le cadre de Phyt'eau Propre 53, ce qui nous a permis d'afficher et d'affirmer notre volonté de ne plus utiliser de produits phytosanitaires. Un plan de désherbage communal a été mis en place. En plus du désherbage manuel, des alternatives ont été adoptées telles que le réfection des joints de trottoirs. Plus pittoresque encore : l'utilisation d'animaux pour l'entretien de certains espaces verts depuis 2 ans.

Au début, notre démarche a été mal comprise par la population andoléenne, car nous n'avions pas assez communiqué sur nos nouvelles pratiques. Nous avons accentué la communication vis à vis des habitants : articles dans les journaux et bulletins municipaux, panneaux d'information sur toute la commune…

Nous avons divisé par 10 notre consommation de produits par rapport à 2006. Après 10 ans de pratique, notre défi est de maintenir ce cap et de réfléchir nos futurs aménagements de façon à ce qu'ils demandent le moins d'entretien.

Nous vous invitons à venir échanger sur ces pratiques, les regards extérieurs et les expériences de chacun sont toujours bénéfiques pour nous aider à avancer.

Luc DALIBARD et Philippe CONILLEAU
Adjoints à Andouillé

La gestion différenciée est une démarche progressive pour laquelle la pédagogie est essentielle. L'acceptation par les habitants suppose quelques préalables : communication régulière dans le bulletin ou la presse locale, démonstrations, réunion d'information…

La réglementation relative à l'usage des produits phytosanitaires est de plus en plus contraignante. Les collectivités sont ainsi encouragées à passer à un entretien sans phytosanitaire et à faire évoluer leur pratiques. La mise en œuvre d'une gestion différenciée peut ainsi faciliter un entretien sans pesticide. Pour accompagner ce changement de pratiques, les communes disposent d'outils d'aide à la décision :

- **Le plan de désherbage communal** identifie les zones en fonction du risque de pollution des eaux.
- **La gestion différenciée des espaces** est une adaptation de la gestion d'un espace selon ses caractéristiques pour une meilleure approche économique et écologique.

Ces deux outils aident à **équilibrer le temps de travail** des agents passé à l'entretien non chimique des espaces communaux : les espaces de prairies fauchées, broyées, les pelouses gérées de façon extensive permettent de dégager du temps pour les espaces plus horticoles où l'entretien non chimique peut demander plus du temps.

Il s'agit également d'identifier les **techniques alternatives** pouvant être utilisées. Il n'existe pas une seule et bonne technique pour remplacer les phytosanitaires, mais une combinaison de techniques alternatives au chimique.

Au travers de témoignages d'élus, cet atelier traitera des questions suivantes :

- **Pourquoi et comment mettre en place une gestion différenciée ?**
- **Quelle méthode, quels outils utilisés ?**
- **Quels sont les retours d'expériences ?**
- **Comment concilier gestion différenciée et aménagement de bourg ?**
- **Comment communiquer ?**

Au programme de cette rencontre :

Mardi 28 novembre de 17h00 à 19h30
Salle Bretagne, à Andouillé

Accueil et visite du jardin public
(accès et parking par la rue de Bretagne, parking de la Scierie)

Emmanuelle Caillard, consultante de l'Atelier des Aménités, précisera ce qu'est la gestion différenciée, les méthodes et les outils mobilisables.

Echanges avec la salle à partir de témoignages
- **Philippe Conilleau** et **Luc Dalibard**, adjoints d'Andouillé, préciseront la démarche et les pratiques mises en place depuis 10 ans sur la commune
- **Gérard Hériveau**, conseiller délégué en charge des espaces verts à Loiron-Ruillé, et **Valentin Bonzami**, directeur des services techniques de Loiron-Ruillé présentera la démarche initiée sur la commune en matière de gestion différenciée.

Agathe Lemoine, animatrice de Phyt'Eau Propre 53, proposera des conseils pour communiquer avec les habitants à propos de la gestion différenciée.

CONTACT : Thierry Cloteau (administrateur) et Maude Laurent (animatrice) / tél. 02 43 49 10 02
mail : synergies-reseau-collectivites@orange.fr / site Internet : http://www.reseau-collectivites-53.fr/

Rencontre co-organisée par :

Synergies — Espace de Vie Andouillé — LA MAYENNE Le Département — Phyt'eau propre 53

Action « Mise en Réseau des collectivités mayennaises en marche vers le développement durable » financée par :

Liberté • Égalité • Fraternité République Française — Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement — Pays de la Loire